



**ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :
DIAGNOSTIC COURT**

Notre équipe est formée à la méthodologie «Diagnostic court »du réseau ANACT (Agence Nationale Amélioration des Conditions de Travail).



Attestation de presence

Je soussigné, Jean Baptiste OBENICHE, Directeur Général de l'ANACT
n° de formateur 82 69 P 646869, certifie que

**Madame NEYERS Aurélie
ADEQUATION CONSULTING
18 rue Amiral Cécille
76100 ROUEN**

a assisté à la formation

Réaliser un diagnostic en entreprise

qui s'est déroulée les 21 & 22 octobre 2008
d'une durée de 14 heures

à **Espace Sarrazin - 8 rue Jean Sarrazin - 69008 LYON**

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à Lyon, le 12 novembre 2008

Jean Baptiste OBENICHE

4, quai des Etroits
69321 LYON CEDEX 05
Tél. : 04 72 56 13 13
Fax : 04 78 37 96 90

Site Internet : www.anact.fr
e-mail : anact@anact.fr

Etablissement public, créé par la loi du 27 décembre 1973,
placé sous la tutelle du ministre chargé du travail.